

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 955

présenté par
M. Bapt

à l'amendement n° 757 (Rect) de Mme Le Houerou

APRÈS L'ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas n'ont rien à voir avec le fonds du dispositif proposé par cet amendement.

Il s'agit apparemment d'un toilettage légistique dont les implications ne sont pas claires.

Il convient donc de les supprimer, pour pouvoir adopter l'amendement.